

## État des lieux et gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

### Questions complémentaires du 02 avril 2020

#### Réponses du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

---

1. Veuillez ajouter les informations supplémentaires ci-dessous dans de nouvelles colonnes au tableau de l'annexe 1 de votre document de départ (PR4.4) :
  1. La tenure de chaque site minier (exploitant, privé autre que l'exploitant, l'état, autres)
  2. La superficie du site minier
  3. La superficie totale des haldes sur chaque site minier
  4. Le tonnage total des haldes sur chaque site minier

Réponse au point 1 :

À la connaissance du MERN, la quasi-totalité des exploitations de l'amiante a eu lieu avant 1995 sur des terrains privés où les droits miniers étaient privés. Toutefois, le MERN ne possède que très peu d'information concernant les limites actuelles de ces sites et la localisation des résidus miniers. Les exploitants des mines ont pu céder ou vendre les sites, en tout ou en partie, à des tiers, au fil du temps, sans en informer l'État. Ainsi, quant à l'identification des propriétaires actuels de ces sites ou des terrains sur lesquels se trouvent les résidus miniers, le MERN n'est pas en mesure de fournir cette information. Elle nécessiterait une recherche minutieuse par un notaire au Registre foncier du Québec pour faire la chaîne des titres de propriété, en autant que la localisation des terrains lui soit fournie. De plus, ces terrains étant privés, les propriétaires peuvent effectuer des transactions de vente en tout temps, rendant les résultats de la recherche au Registre foncier périmés. Ces terrains n'appartenant pas en général au domaine de l'État, il est suggéré que la Commission s'adresse aux municipalités où se trouvent les sites miniers pour retracer les propriétaires et aux propriétaires des terrains pour obtenir des informations actuelles sur ces sites.

Réponses aux points 2, 3 et 4 :

La quasi-totalité des exploitations de l'amiante étant de droits miniers privés et en territoire privé, le MERN ne possède que très peu d'information concernant la superficie de ces sites, la superficie des haldes ou leur tonnage total.

Néanmoins, le MERN a réalisé l'exercice d'évaluer la superficie des haldes situées dans les régions de chaudières-Appalaches et du Centre-du-Québec. Les superficies ont été estimées en procédant à un examen visuel à partir d'ortho photographies des différentes

régions où l'on retrouve l'exploitation de l'amiante, soit les régions de Thetford Mines et d'Asbestos. Les superficies totales ainsi estimées sont de l'ordre de 23 080 132 m<sup>2</sup> ou 2 308 hectares. Ces superficie correspondent uniquement à l'emprunte des haldes (stériles et résidus) des sites miniers et n'inclue pas les sites minier en entier qui présente généralement de grandes superficies.

Le 07 avril 2020